

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Nº 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l	autorité environn	ementale	
Date de réception :	Dossier comp	olet le :		N° d'enregistrement :
03-06-20	03-06-20			2020-9804
	1.16	litulé du projet		
NOW SELECTION AND ADDRESS OF SELECTION ADDRESS OF SELECTION AND ADDRESS OF SELECTION AND ADDRESS OF SELECTION AND ADDRESS OF SELECTION AND ADDRESS OF SELECTION ADDRESS OF SELECT	THE TAXABLE SEE AND WEST CONTINUED BY SERVICES OF THE	n marinano de de ministración de interes	AFASTERATURES OF SEATER FOR SEATER	Martin 1990 Dec 100 Martin 1990 Brown State Commission of Name
2. Identificatio	n du (ou des) maître	(s) d'ouvrage ou d	du (ou des) péti	itionnaire(s)
2.1 Personne physique				
Nom LATHE	1665	Prénom	m	ARC_
2.2 Personne morale				
Dénomination ou raison sociale				
Nom, prénom et qualité de la personn habilitée à représenter la personne ma				
		ПП .	200000000000000000000000000000000000000	
RCS / SIRET		rome	e juridique	
<b>Jo</b>	ignez à voire dem	ande l'annexe o	bligatoire n° i	
3. Catégorie(s) applicable(s) du to				du code de l'environnement et
		nt correspondant (	Section Control Section Control Section Control	
N° de catégorie et sous-catégori				uils et critères de la catégorie s nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
4			ž.	
	8			
				25
	4. Caractéristic	jues générales du	projet	
Doivent être annexées au présent fo	NATURAL PROPERTY OF THE PROPER	SERVED BEFORE DESCRIPTION	INSTRUMENTAL STRUCTURE OF STRUCTURE	mulaire
4.1 Nature du projet, y compris les é			De la Victoria	
		0	, ,	. ,
Rain	ement e	n pla	n takic	n de pins
1	Ciriorei C	10 100	,	ou juis
maritim	10 1.		0.0	. L
1110111111	os par		6 has	47a 25ca
			0	
		(9) =	5 Km /	(1 11
			, rea G	64a Hca
			0	11
		ΛE	Tha 1	Ma 96 ca
			T	

- Boisement de teures sableuses incultes depuis 10 ans, sans possibilité d'arigation - Augmentation du Massif Forestier proprie et voisin

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

- girobnoyeur
- labour en bandes
- plantation de pius (1250 Pins/ha)
- Aucune utilisation d'hertsiade.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif de ce peuplement est de produine du toois d'oeuvre, et pour ce Jaine des d'claircles seront effectuers vers des à ges de 12, 18 et 25 ans.

	strative(s) d'autorisation le projet a-1-i nentale devra être jointe au(x) dossier	
		on - préciser les unilés de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Planta	etrois de pins	S (2) 6 ha 47 a 25 c
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long. 44, 22:20" Lat. 00.11.04"_
lieu dit- Chaleza Section AH	Pour les catégories 5° a), 6° a), b; et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
Section AH Vielle. Soubrau	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " Lat ° ' " _ Long ° ' " Lat ° ' " _
	loignez à votre demande les ann	
.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une installation ou d'un ouvrag u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	e existant? Oui Non Viune évaluation Oui Non
4.7.2 SI oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisa	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le	es unités de mesure utilisées
Plantation	i de Pins	Valeur(s) 2) 3 har 64a 7/ca
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation  Lieu dit Chaleza Section AH. Vielle Soubinan	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	2.24. Lat. 80° 10' 45"-  Lat ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _
4.7 S'aait-il d'une modification/extension	rojet et	Oul Non 🔀

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pauvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'autil de cartographie interactive CARMEN, dispanible sur le ste de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine natural (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/.)

Le projet se situe-f-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'inférêt écologique founistique et floristique de type I où II (ZNIEFE) -?	0		
En zone de montagne ?	0	Ø	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		妏	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté au le cas échéant, en cours d'élaberation ?	0	Ņ	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	0	Ø	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>A</b>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?	П	囡	
Dans une zone de répartition des eaux ?		囡	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		A	
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?	0	虹	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications M prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les Q ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la Ø biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milley naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	91	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Þ	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	M	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	À	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	A A	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	P	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	DÍ DÍ	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		Z Z	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		Ø	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	П	Ø	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milieu ?		Ŋ	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		Þ	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		网	

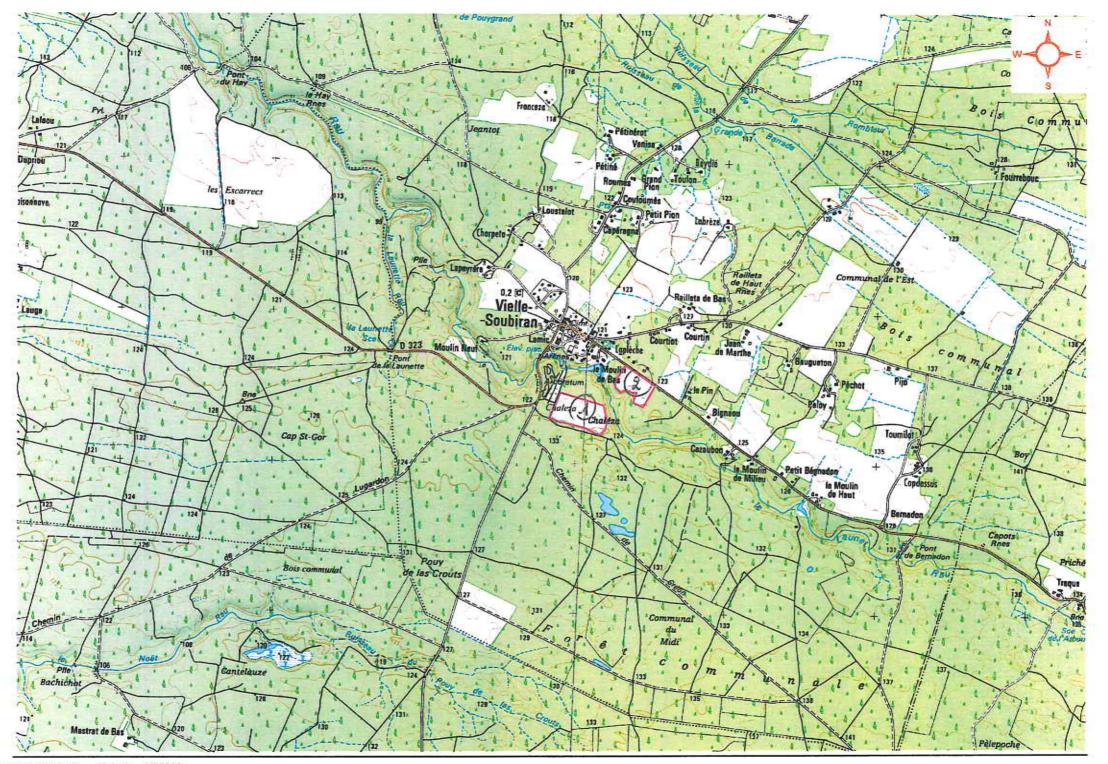
***		and the second second	aparene management pro-	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		æ	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		户	
approuvés	1?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décri	vez les	quelles :	
n =				
	. Ya i .			
		9		
Oui Oui	Non Si oui, décr			t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	ŭ.			

JI	e annexe traitant de ces étéments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	ME
į	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	OI
100		rtina
2000000	8. Annexes	
	8: Annexes 1 Annexes obligatoires	
The state of the s		AND
	1 Annexes obligatoires	1
	1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
The state of the s	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	[
The same of the sa	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	[
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	[
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	1

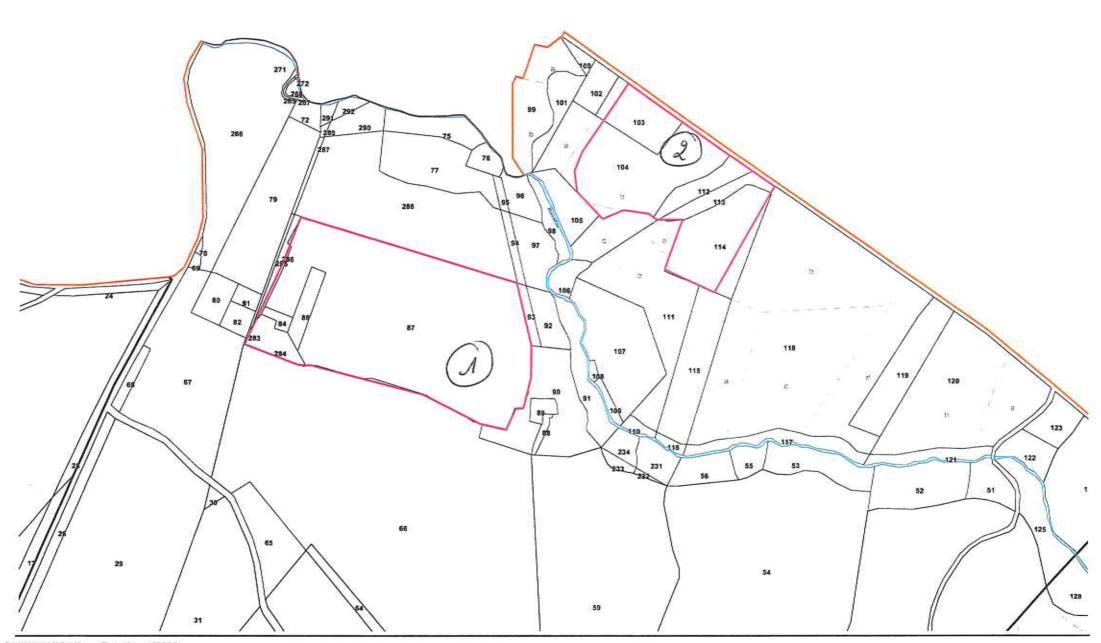
## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

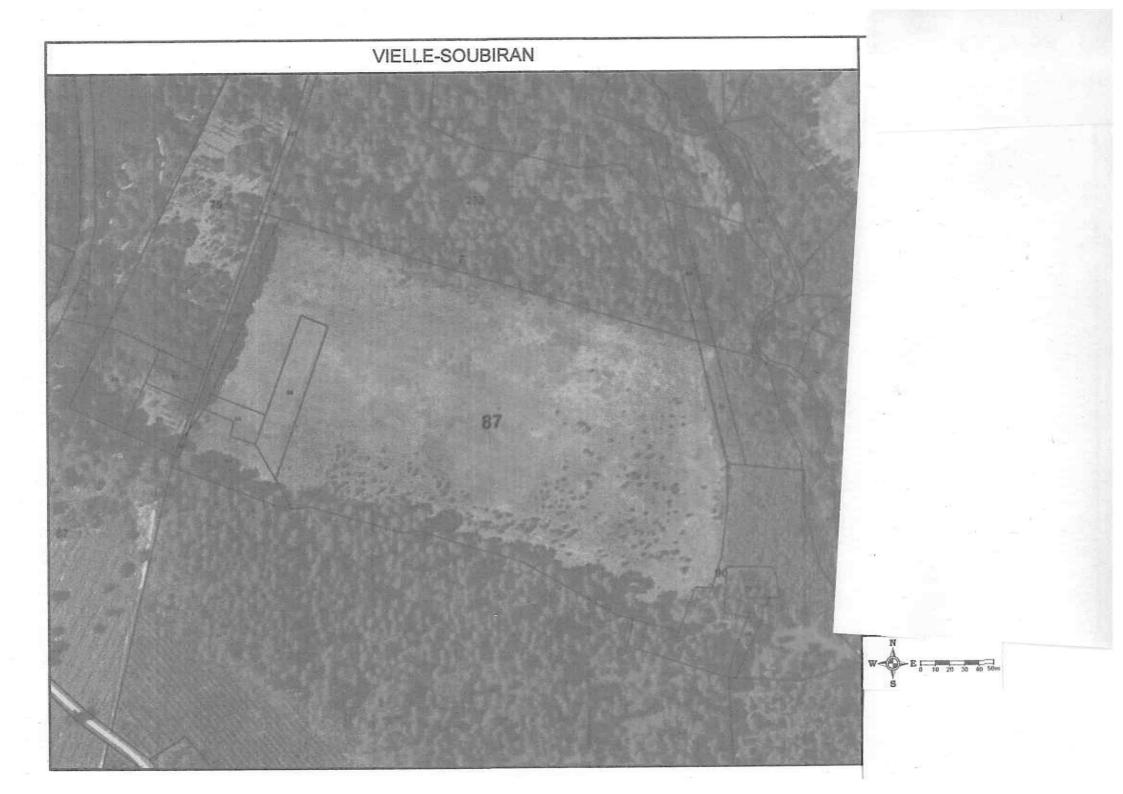
		Objet		1
			X	
		, w <sub>i</sub> *		
	9			
		9. Engagement a	et signature	
Je certifie sur	l'honneur l'exactit	ude des renseignements ci-des	sus 🔀	
Fait à	Vielle_	Soulsian,	10. 27 Mail	2020.
Signature		alia		







# VIELLE-SOUBIRAN



Vielle Soubonau Chaleza Section AH



(1) 6 ha 47 ce 25 ca



Vielle Soubnan Chalya Section AH



(d) 6 ha h7a 25ca

Vielle. Soutonau Chalezer Section AH



2) 3ha 6ka 4/c

Vielle - Soubstran Cholezar. Section AH



2).3 ha 6 4 a 7/1 co